

**Procès-verbal  
de la 29<sup>e</sup> Assemblée Générale**

tenue le 20 juin 2019, 18h30

Cafétéria des Mousquetaires, La Tour-de-Peilz

Présents et représentés : 432 sociétaires, selon liste ( 432 parts sur 2318)

Présidence : **Sandra Grandjean**, présidente

Secrétaire : **Jean-Yves Schmidhauser**, secrétaire du Comité

Madame Sandra Grandjean, Présidente, ouvre la séance et salue les personnes présentes.

Elle constate que l'assemblée a été valablement convoquée par courrier adressé à l'ensemble des sociétaires, que les titulaires de 432 parts sur un total de 2318 parts sont présents ou représentés et que l'assemblée peut ainsi valablement délibérer sur tous les objets figurant à l'ordre du jour.

Aucune modification de l'ordre du jour n'est sollicitée par les personnes présentes.

**1) Procès-verbal de l'assemblée générale du 5 mai 2018**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans avis contraire.

**2) Rapport du Conseil d'administration**

La Présidente nous fait part du rapport annuel du Comité pour l'exercice 2018, dont les éléments essentiels sont :

- Il est relevé l'excellente collaboration avec la gérance immobilière l'Arcade. Nous la remercions pour le suivi professionnel de nos immeubles et ses conseils avisés.
- La Comité a décidé de maintenir le fonds de régulation des loyers pour les immeubles de l'Av. de la Paix et ainsi de maintenir le contrôle des loyers par le SELT. Ceci afin d'éviter de mettre les loyers sur le marché libre et donc de coller aux statuts de la Coopérative et de maintenir le statut d'utilité publique sur ces immeubles.
- Les informations sont données sur l'avancement du projet « Perrausaz »

En conclusion, la Présidente profite du présent rapport pour remercier tous les membres du comité, qui consacrent, bénévolement, de leur temps non seulement pour les séances mais également en dehors de celles-ci pour le seul bénéfice de la coopérative.

**3) Comptes de l'exercice 2018**

Monsieur Roberto Salomone, s'excuse d'avoir oublié de convoquer Mme Vieira pour la vérification des comptes. Il présente la situation financière de la Coopérative au 31 décembre 2018 :

- |                        |               |
|------------------------|---------------|
| • Excédent de recettes | 208'266.52    |
| • Bilan au 31.12.2018  | 11'792'270.53 |

A noter que la différence de l'ordre de CHF 100/m entre le bénéfice 2017 et 2018 est due au DDP de CHF 72'700.- que nous payons à la commune de La Tour-de-Peilz, lors de l'exercice 2017m nous avons rattraper 2 années de DDP sur le fonds de régulation des loyers.

Monsieur Roberto Salomone indique que le Conseil propose de répartir le bénéfice 2018 comme suit :

- |  |            |
|--|------------|
| • Intérêt sur les parts sociales / 3%          | 34'770.00  |
| • Attribution à la Réserve pour projets futurs | 173'496.52 |

#### 4) Rapport des contrôleurs aux comptes et de l'organe de révision.

Les comptes ont été vérifiés par Monsieur Fabrice Laluc, sociétaire. Ce dernier confirme la bonne tenue des comptes et recommande leur approbation ainsi que la proposition de répartition du bénéfice. La Présidente remercie Monsieur Fabrice Laluc pour son précieux travail.

La Présidente rappelle qu'à la demande de l'ARMOUP, et conformément aux dispositions de la loi fédérale sur le logement, les comptes doivent être contrôlés par une personne tierce ayant les qualifications requises. Comme lors des années précédentes, Madame Marlise Gilliéron, organe de révision, s'est chargée de ce contrôle et nous a transmis son rapport qui confirme que :

- les comptes soumis sont exacts, et concordent à la comptabilité ;
- la comptabilité est tenue avec soin et exactitude ;
- l'état de la fortune sociale et des résultats répondent aux règles légales établies par la loi et les statuts pour les évaluations en matière de bilan.

Pour conclure, Madame Marlise Gilliéron recommande aux coopérateurs d'approuver les comptes 2018 et de ratifier la répartition du solde disponible comme proposé par le Conseil d'administration.

#### 5) Discussion et approbation des rapports et des comptes

Les rapports, comptes et propositions de répartition de l'excédent de recettes présentés sont adoptés à l'unanimité.

#### 6) Décharge du Conseil d'administration

Décharge est donnée au Conseil d'administration pour sa gestion et à la Commission de vérification pour son travail, à l'unanimité. Les membres du Conseil n'ont pas voté sur ce dernier objet.

#### 7) Désignation d'un organe de révision

Madame Marlise Gilliéron, organe de révision, accepte de reconduire son mandat pour une année.

L'Assemblée réélit à l'unanimité Madame Marlise Gilliéron pour un mandat d'une année.

#### 8) Désignation des contrôleurs aux comptes

Bien que ce ne soit pas une obligation, le Comité tient à ce que les comptes annuels soient contrôlés par un coopérateur. Madame Vieira et Monsieur Laluc, sociétaires, se proposent comme contrôleurs aux comptes pour l'exercice 2019.

L'Assemblée ainsi que le Conseil d'administration les en remercient.

#### 9) Ratification de l'acquisition par la coopérative de ses parts sociales

Dans le courant de l'année, nous sommes confrontés à quelques demandes de remboursement de parts sociales. En général, le comité autorise le rachat de ces parts sociales et les conserve en « trésorerie propre ». Nous détenons 98 parts sociales au 31.12.2018 et il est nécessaire d'obtenir l'accord de l'assemblée générale pour conserver ces parts sans procéder à leur annulation et à la diminution du capital.

La détention de parts sociales en « capital propre » par la coopérative est acceptée à l'unanimité.

**10) Informations sur le nouveau projet de la Coopérative Les Jardins de la Paix**

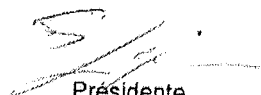
Le projet de Perrausaz est présenté par M. Link, lauréat du mandat d'étude parallèle.

Nous sommes dans l'attente du PGA afin de pouvoir signer le DDP avec la commune, mais avons déjà entamé des démarches et espérons pouvoir mettre le projet à l'enquête au printemps 2020. Sans opposition, nous devrions pouvoir débiter le chantier de 2 ans en octobre 2020.

**11) Divers et propositions individuelles**

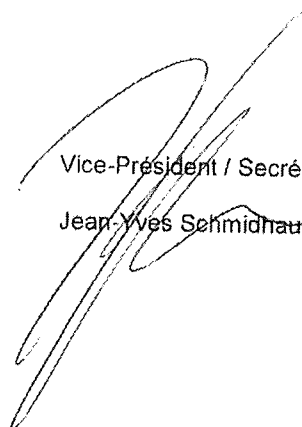
La parole n'est pas demandée

La Présidente clôt la séance à 19h48



Présidente

Sandra Grandjean



Vice-Président / Secrétaire

Jean-Yves Schmidhauser

**Annexes :**

- Comptes annuels 2018
- Liste de présence